



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

65 N° 10 1938

L'action catholique dans le Nouveau Testament

Joseph MOTTE

p. 1211 - 1226

<https://www.nrt.be/it/articoli/l-action-catholique-dans-le-nouveau-testament-3641>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'ACTION CATHOLIQUE DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

« C'est le côté le plus divin, le plus glorieux, le plus charmant aussi pourrait-on dire, de l'Action catholique actuelle : c'est qu'elle est le renouvellement et la continuation de ce qui a été aux premiers jours du christianisme et de la proclamation première du Royaume de Notre-Seigneur.

« Il suffit, pour en avoir la preuve, de jeter un regard sur la littérature de la primitive Eglise, sur la littérature divine inspirée elle-même, pour voir qu'on devait une grande partie des succès merveilleux de l'apostolat à cette coopération du laïcat avec les apôtres (1). »

Ces paroles du Souverain Pontife Pie XI expriment une pensée qui lui est chère et sur laquelle il aime à insister : c'est que la pratique de l'A.C., loin d'être une innovation dans l'Eglise, n'est que le retour aux sources les plus pures et les plus authentiques du christianisme.

Quoi d'étonnant si les exigences de l'apostolat moderne ont ramené les méthodes de la primitive Eglise : les obstacles auxquels se heurte la conquête à l'heure actuelle sont précisément ceux que rencontrèrent les apôtres quand ils entreprirent la conversion du monde païen : difficulté d'entamer une société retombée en grande partie dans le paganisme, nombre des prêtres insuffisant pour l'immensité de la tâche, impossibilité pour le prêtre de pénétrer certains milieux où seul un laïc trouvera audience.

On aurait tort cependant de considérer l'A.C. uniquement comme une méthode d'apostolat imposée par le malheur des temps, comme si la hiérarchie, momentanément débordée, se voyait contrainte de demander aux laïcs un renfort extraordinaire et temporaire, jusqu'à ce que le retour de temps plus propices rende ce secours inutile. Le devoir qui s'impose à tout

(1) Discours à la F.N.C. de France, 12-6-29. On trouvera d'autres textes rassemblés dans Guerry, *L'Action Catholique*, 2^e éd., p. 19-21.

laïc de collaborer en quelque façon à l'œuvre de l'apostolat est basé sur un dogme fondamental du christianisme : l'unité de l'humanité régénérée dans le Christ. C'est ce que nous essaierons d'abord de mettre en lumière. Nous tenterons ensuite de retrouver, à travers les rapides allusions du livre des Actes et des Épîtres, les premières réalisations de l'A.C. à l'âge apostolique.

De par le fait même de son baptême, tout chrétien est agrégé au Corps dont le Christ est la tête et dont les chrétiens sont les membres : « Tous nous avons été baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps » (I Cor. 12, 13) ; cette unité de tous dans le Christ établit entre les membres une solidarité d'intérêts sur laquelle Paul insiste avec complaisance : « Nous qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ, et chacun en particulier nous sommes les membres les uns des autres, *alter alterius membra* » (Ro. 12, 5). Cette interdépendance ne va pas sans impliquer des devoirs : « L'œil ne peut dire à la main : je n'ai pas besoin de toi, ni encore la tête aux pieds : je n'ai pas besoin de vous. Bien plutôt au contraire les membres du corps qui semblent être les plus faibles sont nécessaires... Dieu a combiné le corps afin qu'il n'y ait pas de division mais que les membres aient également soin les uns des autres » (I Cor. 12, 21-25). Que la solidarité de tous les membres, partageant la même vie par leur insertion à un organisme unique, comporte pour un membre l'obligation de ne pas se désintéresser des autres, c'est une conclusion qui s'impose d'elle-même.

Sans doute, en réalisant son progrès dans la connaissance et l'amour du Christ, chaque membre contribue pour sa part à la croissance du corps tout entier. Mais la pensée de Paul va plus loin : elle implique l'obligation de collaborer plus directement à l'œuvre commune de l'édification du Corps du Christ. C'est ce que nous essaierons d'établir en nous appuyant sur sa doctrine des charismes.

Saint Paul a très bien remarqué que dans le Corps mystique, comme dans tout organisme vivant, l'unité de vie n'exclut pas la diversité des fonctions, bien plus que la différenciation des organes est la loi même de la vie et la condition d'une unité

d'un ordre plus élevé. Mais, dans le Corps mystique, quel est le principe de cette différenciation ? Paul l'explique par la diversité des charismes. Ce mot dont le sens général est « bienfait, libéralité », se trouve employé chez lui pour désigner tout bienfait de l'ordre surnaturel, mais il l'emploie aussi avec une signification plus précise, lorsqu'il traite de la diversité des fonctions et de « l'édification du Corps mystique » (2).

Ce mot d'édification, dont l'usage a pour nous quelque peu émoussé le sens originel, doit être pris dans toute la force de son acception : la *construction* de l'édifice dont le Christ est la pierre angulaire, ou bien l'*édification du Corps du Christ*. Chez Paul les deux images se retrouvent ; la seconde est celle qui exprime le mieux la façon dont s'opère la croissance de l'Église. Comme tout accroissement vital, elle se réalise de l'intérieur, par l'action conjuguée de tous les organes, sous la direction du principe vital, qui communique l'énergie, maintient la coordination et assure l'harmonie de l'ensemble. Cette croissance et le rôle essentiel qu'y jouent les charismes sont exprimés de la façon la plus synthétique dans l'*épître aux Ephésiens* (4, 11-16) :

« A chacun de nous la grâce a été départie suivant la mesure du don du Christ... C'est Lui qui a donné les uns comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres comme évangélistes, d'autres comme pasteurs et docteurs, pour mettre les saints en état d'accomplir leur ministère, afin que soit édifié le corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions, nous tous, à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la taille de la plénitude du Christ, pour que nous ne soyons plus des enfants, ballottés et emportés à tout vent de doctrine, jouets de la piperie des hommes et de leur astuce à machiner l'erreur, mais que professant la vérité dans la charité nous grandissions de toute manière vers lui qui est la tête, le Christ, grâce à qui tout le corps, ajusté par toutes les jointures de l'organisme selon l'énergie proportionnée

(2) *I Cor.* 12 ; *Ro.* 12 ; cf. *I Petr.* 4, 10 et *Clem. Rom.*, ad *Cor.* 38, 1-2 et 48, 5-6. Sur la doctrine des charismes dans saint Paul, voir P r a t, *Saint Paul*, I, note H ; L e m o n n y e r, art. « *charisme* », dans *Suppl. au Dict. de la Bible* ; A l l o, *Première Épître aux Corinthiens*, Excursus sur les charismes et les commentateurs, en particulier : L a g r a n g e, *Épître aux Romains*, pp. 298-301.

à chaque partie, opère sa croissance pour son édification dans la charité (3) ».

Ce texte met bien en lumière l'importance des charismes dans la vie du Corps mystique : ils y jouent le rôle des jointures et des canaux (*per omnem iuncturam subministracionis*) qui, dans l'organisme, transmettent l'influx vital aux différents organes. Pris collectivement, ils ne sont donc pas quelque chose d'accidentel, mais font partie de la constitution du Corps mystique où ils remplissent une fonction indispensable. Aussi nous semble pleinement justifiée cette conclusion du P. Lemonnier : « Il paraît nécessaire, si on veut demeurer fidèle à la pensée de Paul, de poser en principe la pérennité des charismes dans l'Église ». Si parfois on a pu se faire l'idée contraire, c'est que l'attention s'est portée trop exclusivement sur ceux des charismes qui attireraient davantage le regard par leur caractère extraordinaire, mais c'est bien à tort, car d'après saint Paul, l'excellence des charismes n'a d'autre critère que l'édification qu'ils produisent.

Du passage que nous avons cité et des textes parallèles, on peut tirer les conclusions suivantes : chaque chrétien reçoit un charisme qu'il doit exercer au profit de l'utilité commune. Il est, de ce chef, investi d'un « ministère » (*Eph. 4, 12*). Ces charismes peuvent être des grâces extraordinaires et transitoires, mais, le plus souvent, ils pourraient se définir : une vocation surnaturelle à une forme spéciale d'apostolat, vocation comportant, avec l'appel divin, les grâces qui habilitent le chrétien à remplir sa fonction propre dans l'édification du Corps du Christ. Cette vocation peut très bien se greffer sur des dispositions naturelles qu'elle élève, ou se concilier avec une désignation, par l'autorité compétente, à exercer une fonction stable dans la communauté.

Les charismes sont diversifiés par l'Esprit Saint qui distribue ses dons comme il lui plaît. Les listes que nous trouvons chez saint Paul n'ont pas la prétention d'être complètes ; elles nous donnent cependant une idée de cette variété : pour les uns, ce sera une aptitude spéciale à instruire des vérités de la foi, ou à entraîner les volontés au bien : telles étaient, semble-t-il, les

(3) *Eph. 4, 7* et 11-16, trad. H u b y. Noter, au v. 16, la nuance indiquée par le moyen *ποικίλαι*, le corps tout entier opère par lui-même et pour lui-même sa propre croissance.

fonctions exercées ordinairement par les apôtres (4), les prophètes (5), les évangélistes (6), les didascales (7). Pour d'autres, ce seront des aptitudes à diriger et à gouverner (8) ; pour d'autres encore des grâces spéciales qui les portent aux œuvres d'assistance et de miséricorde. Mais tous, pour faire œuvre surnaturelle, doivent s'exercer sous la direction, ou du moins sous le contrôle de la hiérarchie. A celle-ci appartient de juger les enseignements donnés par les charismatiques et de régler l'exercice même des charismes. Paul le fait à Corinthe avec une autorité souveraine.

Cette doctrine non seulement établit l'obligation qui incombe à tout chrétien de collaborer à l'édification du Corps du Christ, mais elle permet de rejoindre avec plus de précision la définition classique de l'A.C. : « participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique ».

Tout membre incorporé au Corps mystique par le baptême et la confirmation reçoit un charisme analogue, bien qu'inférieur, à celui que confère le sacrement de l'ordre. Au lieu d'établir une opposition irréductible entre les charismes et la hié-

(4) Ces apôtres sont distincts des Douze qui forment un groupe nettement séparé et d'un rang tout à fait éminent : cfr Médebielle, art. « Apostolat », dans *Suppl. au Dict. de la Bible*, I, col. 579-582. Cfr *Ro.* 16, 7 et *Didachè*, ch. 11.

(5) Le don le plus caractéristique des prophètes semble être celui d'une prédication inspirée, capable d'exercer une influence profonde sur les âmes et dont l'effet est « d'édifier, d'exhorter, de consoler » (*I Cor.* 14, 3) et de « fortifier » (*Act.* 15, 32). Paul met le charisme de prophétie au-dessus de tous les autres ; de même l'auteur de la *Didachè*. Les aumôniers d'A.C. n'ont-ils pas l'impression que s'exerce en quelque sorte ce charisme de prophétie, dans certaines réunions de militants, lorsque, l'atmosphère spirituelle s'élevant peu à peu, ils viennent à se communiquer, de façon si directe et si impressionnante pour les témoins, les expériences de leur vie intérieure et de leur intimité avec le Christ.

(6) *Eph.* 4, 11 ; *Act.* 21, 8 ; *2 Tim.* 4, 5.

(7) *Ro.* 12, 7 ; *I Tim.* 3, 16. Cette fonction ne semble pas requérir de dons extraordinaires, puisque les chrétiens pouvaient s'y consacrer d'eux-mêmes. *Jac.* 3, 1.

(8) Sur le rôle exact joué par les détenteurs de charismes de gouvernement (*I Cor.* 12, 28), Présidents (*Ro.* 12, 8), Pasteurs (*Eph.* 4, 11), nous sommes réduits à peu près à des conjectures. Ils exerçaient probablement la présidence et la direction d'œuvres charitables et l'administration des biens matériels de l'église. Avaient-ils d'autres prérogatives ? C'est possible, mais les textes ne nous permettent pas de donner de réponse précise sur ce point.

rarchie, il faut plutôt reconnaître entre les deux ordres « une homogénéité foncière » (9). Saint Pierre ne déclare-t-il pas aux fidèles : « Vous êtes une race choisie, un sacerdoce royal, un peuple que Dieu s'est acquis afin que vous annonciez les perfections de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (*I Petr.* 2, 9). Et S. S. Pie XI affirme que tous les fidèles « sont appelés par une grâce tout à fait singulière de Dieu à un ministère peu différent du ministère sacerdotal ». Peu différent en effet, puisqu'il dérive d'une même source, et qu'il tend au même but, la diffusion de la vie divine dans les âmes, et que les fidèles « complètent d'une certaine façon le ministère pastoral » ; différent cependant puisque seule la hiérarchie est dépositaire des pouvoirs d'ordre et de juridiction conférés par le Christ à son Église et que seule elle a la garantie de l'assistance divine ; différent aussi parce que l'apostolat des fidèles ne se juxtapose pas à celui de la hiérarchie, mais qu'il doit se subordonner à celle-ci. C'est ce qu'exprime très bien le mot de *participation* qui traduit à la fois l'analogie foncière et la subordination nécessaire de l'un par rapport à l'autre (10).

Après avoir essayé de dégager les fondements que l'A.C. trouve dans la doctrine des charismes, nous montrerons comment à l'âge apostolique déjà on retrouve, dans les communautés chrétiennes, cette double tendance essentielle à tout mouvement d'A.C. : la formation de groupements fortement liés par la charité et l'entraide mutuelle ; et, d'autre part, l'esprit de conquête qui lance les chrétiens en pleine masse païenne pour être le ferment qui soulèvera la pâte tout entière.

Il est un caractère de la propagande chrétienne aux premiers siècles qui a frappé tous les historiens : c'est son aspect fortement communautaire. L'apostolat des premiers chrétiens est l'action du corps entier uni dans la charité. Le Christ avait

(9) Lemonnyer, *loc. cit.*, col. 1242 ; la hiérarchie elle-même est d'essence charismatique ; le caractère sacramental de l'ordre est qualifié de charisme : *I Tim.* 4, 14 ; *II Tim.* 1, 6. Ceci n'empêche pas des différences capitales, en particulier que les charismes sont conférés directement par le Saint-Esprit tandis que le caractère sacramental est attaché au rite sensible institué par le Christ.

(10) Voir le développement de cette idée dans P. Dabin, *L'apostolat laïque*, pp. 79-84.

proclamé la charité la marque distinctive de ses vrais disciples. Les apôtres font largement écho à cet enseignement. On peut dire que les exhortations à l'oubli de soi, au support mutuel, à l'entr'aide sous toutes ses formes, constituent le « leit-motiv » de la partie morale de toutes les épîtres. C'est qu'aimer le Christ dans ses membres, c'est accomplir le second commandement qui est semblable au premier : « Rendez-vous par la charité serveurs les uns des autres, car toute la loi est contenue dans un seul mot : tu aimeras ton prochain comme toi-même » (13).

Cet amour se concrétise d'abord dans les secours matériels que se fournissent les chrétiens. La communauté primitive de Jérusalem « où tout était commun » (*Act. 2, 44*) offre, il est vrai, un exemple exceptionnel. Les apôtres n'ont pas imposé partout ce que l'Esprit Saint avait inspiré là. Mais partout l'aumône se pratique largement sous des formes variées ; elle s'exerce de façon particulièrement discrète dans l'agape : ce repas, joint à la célébration de la Cène eucharistique « se donnait non seulement pour rappeler la dernière Cène dans tout son extérieur, mais aussi pour procurer, spécialement aux pauvres de la communauté, une joie sanctifiée, matérielle et spirituelle à la fois, d'où le nom d' *ἀγάπη* « charité », la charité du Christ se communiquant à tous les cœurs fraternels de l'Eglise, par la communauté de table, l'aumône des uns et la reconnaissance des autres » (12).

La bienfaisance s'exerce envers tous les déshérités de la vie : envers les malades et les indigents (13). Au besoin le chrétien devra travailler de ses mains pour se procurer de quoi subvenir aux nécessités des malheureux (14), envers les prisonniers (15), envers les veuves. En cette matière, tout n'était pas laissé à l'initiative privée : il existait une organisation des œuvres d'assistance : la communauté possédait une caisse commune pour subvenir aux frais d'entretien des veuves (16).

C'est un devoir aussi pour les fidèles, et les apôtres ne man-

(11) *Gal. 5, 13, 14* ; cfr *Gal. 6, 2* ; *Ro. 13, 8*.

(12) A110, *Première épître aux Corinthiens*, p. 284.

(13) *Mt. 25, 24* ; *Ro. 12, 13* ; *I Tim. 5, 10* ; *6, 18-19* ; *Heb. 13, 16* ; *Jac. 2, 15-16* ; *I Jo. 3, 16-17*.

(14) *Eph. 4, 28*.

(15) *Heb. 13, 3*.

(16) *I Tim. 5, 16*.

quent pas de le leur inculquer, d'aider de toute façon les ouvriers apostoliques, prédicateurs et catéchistes, soit en contribuant de leurs deniers à leur entretien ⁽¹⁷⁾ — car leur travail mérite son salaire (si Paul renonce à ce droit pour n'être à charge de personne et mieux sauvegarder son indépendance, c'est de son plein gré) —, soit en leur offrant l'hospitalité quand ils sont de passage dans la cité, en les munissant de vivres pour leur voyage ⁽¹⁸⁾. Aider ainsi les ministres de l'Évangile, c'est « collaborer à l'œuvre de la vérité » (*III Jo.* 8) et s'associer à leurs mérites : « Celui qui recevra un prophète à titre de prophète obtiendra une récompense de prophète » (*Mt.* 10, 41). Aussi les fidèles se font-ils un honneur d'héberger les apôtres : c'est ainsi qu'à Thyatire la marchande de pourpre Lydie n'a de cesse qu'elle n'ait, à force d'instances, contraint Paul et ses compagnons à descendre chez elle ⁽¹⁹⁾.

Mais la participation des fidèles à l'apostolat ne se borne pas à cette aide matérielle : ils peuvent avoir une influence plus directe sur les âmes en se prêtant l'appui de leurs encouragements : « Vous êtes vous-mêmes pleins de bons sentiments, parfaitement instruits, capables aussi de vous instruire les uns les autres » (*Ro.* 16, 14). « Qu'aucune vilaine parole ne sorte de votre bouche, mais tout bon discours propre à édifier selon le besoin, et qui fasse du bien à ceux qui l'entendent » ⁽²⁰⁾. Les fidèles devront aussi à l'occasion pratiquer le précepte du Christ sur la correction fraternelle : « Frères, écrit Paul aux Galates, lors même qu'un homme se serait laissé surprendre à quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur, de peur que vous ne tombiez aussi en tentation » ⁽²¹⁾. Apostolat difficile en effet, qui requiert beaucoup d'humilité, de charité et de simplicité, mais combien fructueux.

La charité des premiers chrétiens n'est pas limitée à l'horizon

(17) *Gal.* 6, 6 ; *I Thess.* 5, 13 ; *I Tim.* 5, 17-18.

(18) *Ro.* 12, 13 ; 16, 1-2 ; *Ti.* 3, 8 ; 3, 13-14 ; *Heb.* 13, 2 ; *I Petr.* 4, 9 ; *III Jo.* 5-8.

(19) *Act.* 16, 14-15 ; cfr 9, 43 ; 17, 7 ; 21, 4 ; 21, 8, 16 ; *Philem.* 22 ; *Ro.* 16, 23, Paul mentionne « Caius, mon hôte et celui de toute l'église » ce qui signifie probablement : qui donne l'hospitalité à moi et à tous les fidèles de passage dans cette ville (Lagrange). Dans une ville fréquentée comme Corinthe, ce ne devait pas être une légère charge.

(20) *Eph.* 4, 29 ; cfr *Col.* 3, 16 ; *Act.* 3, 13 ; 10, 24-25.

(21) *Gal.* 6, 1 ; cfr *2 Thess.* 3, 15 ; *Jac.* 19, 20.

de leur cité (22). Entre les différentes communautés, les relations étaient fréquentes, les communautés les plus riches étaient prêtes à fournir des secours à celles qui se trouvaient dans le besoin. La collecte organisée par Paul en faveur de l'église de Jérusalem est un exemple typique d'une œuvre de charité conçue dans un but apostolique par la hiérarchie et réalisée avec la collaboration étroite des laïcs : Paul règle lui-même avec précision la façon dont on doit recueillir les cotisations hebdomadaires et les faire parvenir à destination (*I Cor.* 16, 1-3). Il excite l'émulation des Corinthiens par l'exemple des églises de Macédoine qui, spontanément, se sont offertes à prendre part à ce « ministère en faveur des saints ». Paul prend vivement cette affaire à cœur : il y voit un « ministère », une « liturgie » (23). C'est qu'en établissant des liens de charité entre les églises de la gentilité et celles du judaïsme, elle tendait à faire tomber les oppositions que la fraction judaïsante de l'église mettait au ministère de Paul parmi les gentils. Elle servait ainsi grandement la cause de l'apostolat.

L'église du Christ tout entière constitue donc une « fraternité dispersée à travers le monde » (*I Petr.* 5, 9), où chacun s'efforce de rendre service aux autres. Cette charité est une forme très effective d'apostolat. Aux chrétiens qui, isolés, auraient fatalement succombé à l'entraînement du paganisme ambiant, elle fournit un milieu où ils se sentent soutenus, réconfortés dans leurs épreuves, ramenés dans le droit chemin s'ils viennent à faiblir. Mais autant ils possèdent l'esprit de corps, autant la doctrine du Christ les tient éloignés de tout ce qui sentirait l'esprit de caste. Ils doivent attirer au Christ tous ceux qui par vocation lui appartiennent. Sans doute, le spectacle de la charité chrétienne à lui seul fut, dès les origines, un puissant motif d'attraction pour les masses païennes et spécialement pour ces petites gens qui constituaient la majorité dans les premières communautés chrétiennes ; ils y trouvaient non seulement un remède à leur détresse physique, mais surtout le respect de leur dignité et le réconfort d'une charité dont la société païenne ne leur donnait pas d'exemple. Mais le chrétien, pour être le ferment dans la pâte, doit être plus intimement

(22) *I Thess.* 4, 10 ; *Eph.* 1, 15.

(23) *II Cor.* 8, 1 ; 9, 1, 12, 13.

mêlé au milieu qui l'entoure ; sans être du monde, il est appelé à rester dans le monde. Mais dès lors un problème se pose : le premier devoir du chrétien est d'éviter la contagion de l'esprit du monde. Quelles relations peuvent donc s'établir entre les païens imbus de cet esprit, ceux que Paul appelle « ceux du dehors » (24) et les disciples du Christ ?

Aux Corinthiens qui lui avaient posé la question, Paul répond en ces termes : « Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas avoir de relations avec les impudiques, non pas absolument avec les impudiques de ce monde, ou avec les hommes cupides ou rapaces, ou avec des idolâtres, autrement il vous faudrait sortir du monde. J'ai simplement voulu dire de ne pas avoir de relations avec un homme qui, portant le nom de frère, est impudique, ou idolâtre, ou médisant ou ivrogne, ou rapace, de ne pas même manger avec un tel homme. Car est-ce à moi de juger ceux du dehors ? » (*I Cor.* 5, 9-12). Si on se souvient que ce texte est adressé à de nouveaux convertis de Corinthe, si on se souvient aussi de la fâcheuse réputation dont jouissait la grande métropole, on pourra apprécier d'une part les exigences que Paul impose à ses néophytes, et, de l'autre, sa largeur de vue en ce qui concerne leurs relations avec les infidèles. Il suffit qu'un chrétien se montre cupide ou ivrogne pour être mis en quarantaine. User d'une pareille sévérité à son égard, c'est non seulement éviter le scandale, mais c'est encore un moyen de le ramener à résipiscence. Envers les étrangers, il n'y a pas les mêmes raisons d'agir de la sorte.

Ce n'est pas à dire qu'il faille admettre la moindre compromission avec le paganisme. Une interprétation trop large des paroles de Paul avait sans doute amené des abus dans ce sens, car dans la seconde épître aux Corinthiens, il s'élève énergiquement contre cette idée :

Ne devenez pas compagnon de joug des infidèles,
Car quel commerce entre la justice et l'iniquité ?
Ou quelle société entre la lumière et les ténèbres ?
Et quel accord entre le Christ et Bélial ?
Ou quel partage entre fidèle et infidèle ?
Et quel rapport entre Dieu et idole ?

(24) *I Cor.* 5, 12 ; *Col.* 4, 5 ; *I Thess.* 4, 12

Car nous sommes les temples du Dieu vivant (2 Cor. 6, 14-16).

« En quoi consiste la défense, écrit le P. Prat à propos de ce passage, les païens portent un joug que les chrétiens ne doivent pas partager, auquel ils ne doivent pas s'associer. Paul parle du joug qui caractérise le païen en tant que païen, du joug du vice dont le païen est esclave. La prohibition est donc générale et ne vise aucune relation spéciale entre chrétiens et païens » (25).

D'ailleurs, il est des cas où ces relations sont imposées par les circonstances. Ainsi en est-il de l'esclave obligé de vivre au milieu de compagnons païens. Qu'il ne cherche pas à s'affranchir : « Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé. As-tu été appelé étant esclave, ne t'en mets point en peine ; mais alors même que tu pourrais devenir libre, mets ton appel à profit ». C'est une consigne générale que Paul donne à toutes les églises : que chacun demeure dans le milieu où il a été providentiellement placé pour y faire rayonner le Christ (26).

Même en dehors de ces cas, Paul considère comme normales les relations entre chrétiens et païens : ceux-ci n'étaient pas exclus des assemblées de l'église (1 Cor. 14, 23). Le chrétien pouvait accepter l'invitation à dîner chez un païen ; ceux-ci « n'étaient donc pas traités si rigoureusement que les chrétiens pécheurs publics ; c'était à Dieu de les juger et Paul voulait autant que possible éviter de troubler les relations de société et d'amitié de ses néophytes qui pouvaient d'ailleurs servir à la diffusion de l'Évangile. « C'était là, dit J. Weiss, un libéralisme extraordinaire pour un Israélite et pour un ancien » (27).

La grande règle en cette matière, c'est l'intérêt de la gloire de Dieu et du salut des âmes. A propos de la question des idolâtres, Paul, s'élevant au-dessus du cas particulier, déclare : « Que personne ne cherche son propre avantage, mais celui des autres ; soit que vous mangiez, soit que vous buviez ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. Ne soyez en scandale ni aux juifs, ni aux grecs, ni à l'Église de Dieu » ; et aux disciples, il propose comme idéal son

(25) *Saint Paul, II*, p. 88, note 4.

(26) *1 Cor. 7, 17-24* ; cfr *Tit. 2, 9-10*.

(27) *A 110, Première Épître aux Corinthiens, sur 1 Cor. 10, 27*

propre désintéressement, et, par delà, le modèle qu'il s'efforce d'imiter et qui seul peut les entraîner jusqu'à ces hauteurs : « c'est ainsi que moi-même je m'efforce en toutes choses de complaire à tous, ne cherchant pas mon propre avantage mais celui du plus grand nombre, afin qu'ils soient sauvés. Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même du Christ » (*I Cor.* 10, 31-11,1).

Pour gagner les cœurs, les fidèles, autant qu'il est en leur pouvoir « entretiendront des relations pacifiques avec tous » (28) ; ils ont le devoir « d'éviter les contestations, d'être condescendants et de témoigner la plus grande douceur à l'égard de tous les hommes » (29) ; « ils mettront à profit toutes les occasions favorables qui se présenteront d'annoncer la parole de Dieu. Leur parole sera toujours pleine de grâce aimable, assaisonnée de sel, en sorte qu'ils sauront répondre à chacun comme il convient » (30), adapter leurs réponses au tempérament et aux dispositions de ceux qui les interrogeront sur leur religion.

Si les infidèles ne se prêtent pas à ces relations pacifiques, les disciples peuvent encore, par une conduite irréprochable en dépit de toutes les persécutions, forcer l'admiration de leurs ennemis mêmes, et finalement les amener à la foi (31). Même dans ces circonstances, le fidèle ne se départira pas de sa douceur, il observera le précepte du Sauveur : « Faites du bien à ceux qui vous haïssent » c'est le meilleur moyen de vaincre leur résistance : « Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire, car en agissant ainsi, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête », tu exciteras en lui la honte et le repentir de sa conduite ; « ne te laisse pas vaincre par le mal », ce qui serait le cas si, rendant le mal pour le mal, tu fermais à jamais cette âme à la lumière, mais « triomphe du mal par le bien » (*Ro.* 12, 20-21).

Ces conseils de zèle ne restaient pas lettre morte. Le livre des Actes ne nous donne pas sur l'activité des laïcs tous les détails que nous pourrions souhaiter ; c'est que son but est de retracer les faits et gestes des apôtres. Néanmoins ses don-

(28) *Ro.* 12, 19 ; *Heb.* 12, 14.

(29) *Tît.* 3, 2 ; cfr *Gal.* 6, 10 ; *I Thess.* 3, 12.

(30) *Col.* 4, 5-6 ; cfr *I Petr.* 3, 15.

(31) *I Petr.* 2, 12 ; 3, 15-16.

nées, rapprochées de certaines allusions des épîtres, nous laissent entrevoir que la première diffusion de l'Évangile fut le résultat d'une action collective.

C'est ainsi que la persécution survenue à Jérusalem après le martyre d'Étienne, en dispersant les fidèles, favorisa la diffusion du christianisme ; la florissante chrétienté d'Antioche dut son origine au zèle de quelques hommes de Chypre et de Cyrène, qui annoncèrent le Seigneur Jésus aux Grecs de cette ville (32).

Ainsi lors de la première expansion de l'Église, l'action des laïcs a dû souvent précéder celle de la hiérarchie et lui ouvrir les voies. A mesure que se constituent des chrétientés organisées, l'action des laïcs apparaît plus directement comme une participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique.

Les Philippiens, dès leur conversion, ont apporté à l'apôtre « un concours unanime pour le progrès de l'Évangile » (33). Aussi montre-t-il une tendresse particulière envers ses chers Philippiens qui partagent avec lui le ministère dont il a été gratifié par vocation divine et, par suite, participent à ses mérites dans la mesure de leur coopération (*Phil.* 1, 7), et il souhaite « qu'ils tiennent bon dans un seul esprit, combattant d'un même cœur pour la foi de l'Évangile » (1, 27).

A Rome, les fidèles ne montrent pas moins de zèle pour la cause de l'apostolat. Paul tient à rassurer les Philippiens qui s'inquiètent de voir ses travaux entravés par sa captivité. Au contraire, ses liens ont plutôt servi l'œuvre de l'évangélisation, car « la plupart des fidèles, encouragés dans le Seigneur par ses chaînes, sont plus hardis à annoncer sans crainte la parole de Dieu. D'aucuns, il est vrai, prêchent le Christ par esprit de jalousie et de dispute, mais d'autres le font par bonne volonté » (*Phil.* 1, 14-16). Que certains se soient montrés accessibles à ces sentiments mesquins, il faudrait pour s'en étonner se figurer que la grâce de la foi devait d'emblée les élever tous à la perfection. Ce qu'il y a plutôt lieu d'admirer, c'est, avec le désintéressement de l'Apôtre qui s'élève au-dessus de ces petites choses, que cette propagande n'est pas le fait de quelques isolés, mais de la masse des fidèles. On aurait pu d'ailleurs le conjecturer rien qu'à constater l'expansion considérable du christia-

(32) *Act.* 8, 1-4 ; 11, 19-21.

(33) *Phil.* 1, 3-5.

nisme cinquante ans seulement après la mort du Christ. Quelque prodigieuse qu'ait été l'activité des apôtres et de leurs collaborateurs immédiats, elle ne suffirait pas à rendre compte de cet extraordinaire développement si leur action n'avait été multipliée par celle de la masse des nouveaux convertis.

Mais à côté de cette action des masses, il faut relever la collaboration plus étroite encore apportée par ceux qu'on pourrait appeler les premiers dirigeants et les premiers propagandistes de l'Action catholique.

Il n'est pas toujours facile de distinguer, parmi les collaborateurs des apôtres dont le Nouveau Testament nous a laissé les noms, les simples laïcs des membres de la hiérarchie. Il n'est pour ainsi dire aucun de ces noms dont des traditions locales ne se soient emparées pour l'attribuer à l'évêque fondateur d'une église ; mais ces pieuses légendes n'ont guère d'autre fondement que l'ambition des églises de faire remonter leurs origines aux temps apostoliques⁽³⁴⁾. En tout cas les textes ne nous permettent pas de déterminer à quelle époque ces disciples auraient reçu l'imposition des mains, et il est à croire que Paul mettait lui-même en pratique le conseil qu'il donnait à son disciple Timothée de ne pas choisir comme évêque un néophyte (*I Tim.* 3, 6) et d'éprouver les diacres avant qu'ils n'entrent en fonction (3, 10) ; sans doute ne conférait-il l'imposition des mains qu'à des hommes longuement éprouvés et remarqués pour leur zèle.

Parmi ces collaborateurs, nous signalerons Jean-Marc, l'auteur du second évangile. Lors de leur premier voyage, il s'était joint à Paul et Barnabé comme « auxiliaire »⁽³⁵⁾, sans doute les déchargeait-il des soins matériels, mais il pouvait aussi leur rendre des services dans le ministère en catéchant les néophytes. On se souvient qu'en cours de route il abandonna les apôtres pour rentrer à Jérusalem, et que ce départ fut plus tard l'occasion d'une vive discussion entre Barnabé et Paul, celui-ci refusant de reprendre comme compagnon un homme qui les avait lâchés précédemment, et ne les avait pas suivis dans le ministère. Cet incident nous révèle combien Paul était exigeant

(34) Cfr Lebreton et Zeiller, *L'Eglise primitive*, pp. 279-281.

(35) Voyez les remarques très justes de Jacquier, *Actes*, p. 382.

pour ses collaborateurs. Jean-Marc se réconcilia d'ailleurs avec Paul, puisqu'à l'époque de la première captivité, il était un des rares disciples de la circoncision qui travaillaient avec l'apôtre pour le royaume de Dieu (*Col.* 4, 10-12) et plus tard encore Paul faisait de lui ce bel éloge : « Il m'est très utile pour le ministère » (*2 Tim.* 4, 11).

Non moins appréciés de Paul étaient Priscille et Aquila (36). Parce qu'ils exerçaient comme lui le métier de tisseurs de tentes, il avait logé chez eux à Corinthe. Dès lors ils se dévouèrent à l'apôtre jusqu'à exposer leur vie pour sauver la sienne. Ils le suivirent à Ephèse ; puis nous les retrouvons à Rome où leur maison sert de lieu de réunion pour l'église, puis de nouveau à Ephèse. Paul pouvait affirmer d'eux que toutes les églises des gentils leurs rendaient grâces. Ces simples mots laissent deviner l'étendue des services qu'ils ont rendus à la cause de l'apostolat.

Apôtre laïc encore qu'Apollos (Paul lui donne le simple titre de « frère » (*I Cor.* 16, 12). Juif alexandrin, très éloquent et très versé dans les Écritures, d'un esprit ardent, il avait appris à connaître Jésus, peut-être par un disciple de Jean, car il ne connaissait d'abord que le baptême de Jean, dès lors il se mit à prêcher le Christ avec hardiesse. A Ephèse, il rencontra Priscille et Aquila qui complétèrent son instruction. A Corinthe où il se rendit avec une lettre de recommandation des chrétiens d'Ephèse, il rendit de grands services aux néophytes car sa connaissance approfondie des Écritures lui permettait, dans les réunions publiques, de réfuter efficacement les Juifs et de démontrer que Jésus est le Christ (*Act.* 18, 24-28). On sait comment à Corinthe des coteries s'étaient formées, dont l'une se réclamait de son nom. Il ne semble pas qu'il doive être rendu responsable de ces divisions, qui se sont produites d'ailleurs en son absence. Paul parle de lui comme d'un homme qui a travaillé efficacement à la cause de l'apostolat. Lui et Paul sont des « ministres par le moyen desquels les Corinthiens sont parvenus à la foi. Paul a planté, Apollos a arrosé... Nous sommes les coopérateurs de Dieu » (*I Cor.* 3, 4 et 9). D'ailleurs Paul déclare qu'il a insisté pour qu'Apollos retourne à Corinthe ; il ne l'aurait pas fait s'il avait estimé que cet homme était un fau-

(36) *Act.* 18, 1-3 ; *Ro.* 16, 3-5 ; *I Cor.* 16, 19 ; *2 Tim.* 4, 19.

teur de troubles. Plus tard nous le retrouvons en Crète où il travaille avec Tite pour la cause de l'apostolat (*Tit.* 3, 13).

Ces collaborateurs des apôtres se recrutent dans toutes les classes de la société. Certains possèdent une fortune notable puisqu'ils disposent d'une maison assez vaste pour servir de lieu de réunion ⁽³⁷⁾. A côté de magistrats tels qu'Éraste, le trésorier de la ville de Corinthe (*Ro.* 16, 23) et de lettrés comme Apollos et Zénas, le docteur de la loi (*Tit.* 3, 13), ou Luc, le médecin très cher, il y a de nombreux esclaves ou affranchis ⁽³⁸⁾. Il faut aussi relever la présence de femmes : Priscille, dont nous avons déjà parlé, Evodie et Syntychè, qui malgré leurs désaccords passagers, méritent qu'on leur vienne en aide, car elles ont « combattu avec moi (Paul) et Clément et les autres dont les noms sont inscrits dans le livre de vie » (*Phil.* 4, 3) ; Appia, l'épouse de Philémon ; Phœbée, diaconesse de l'église de Cenchrées (*Ro.* 16, 1).

De tous ces humbles collaborateurs qui, avec lui, travaillent à l'œuvre de l'évangélisation, l'apôtre peut dire : « Nous sommes les coopérateurs de Dieu », éloge magnifique en sa brièveté. Tous en effet, eux simples laïcs, comme lui l'Apôtre des gentils, travaillant en liaison avec la tête d'où découle l'énergie vitale, chacun, selon la mesure de la grâce qui lui a été départie, prête à Dieu son concours pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa pleine stature. Et ainsi ils répondent au mieux au vœu formulé par le Christ : « Qu'ils soient un comme nous sommes un », ils réalisent cette unité dans la charité qui est, comme celle des personnes divines dans la Trinité, communication incessante de vie divine.

Joseph MOTTE, S. I.

Amiens.

(37) Priscille et Aquila ; Nymphas, *Col.* 4, 15 ; Philémon, *Philém.* 1-2.

(38) Parmi la longue liste de noms rapportée dans l'épître aux Romains, beaucoup se retrouvent dans les inscriptions contemporaines attribuées à des esclaves ou à des affranchis : Andronicus, Urbanus, Persis, Stachys, Asyncretos, Phlegon, Hermas, Patrobas. Cfr Lagrange, in h. l. Esclaves ou affranchis encore « ceux de la maison de Narcisse, ceux de la maison d'Aristobule », Onésime, l'esclave de Philémon que Paul voudrait garder auprès de lui, pour le servir dans ses chaînes.